



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 juin 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-041

OBJET : Compte administratif 2019

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 1

Le quinze juin deux mille vingt, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel avenue Georges Pompidou sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance : Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) : Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Yannick BARBOTTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

CONSIDERANT que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

CONSIDERANT que le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

CONSIDERANT le compte de gestion transmis par le trésorier de la commune.

CONSIDERANT que le compte administratif a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2019 :

- Budget général : délibération adoptée à l'unanimité.
- Budget pôle enfance jeunesse : délibération adoptée à l'unanimité.
- Budget assainissement : délibération adoptée à l'unanimité.
- Budget vierge de celle : délibération adoptée à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2019 du budget général, du pôle enfance jeunesse, de l'assainissement et de la vierge de celle sont arrêtés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 17 juin 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche



Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 22/06/2020

ID : 089-218903466-20200615-2020_041-DE